



Département  
des Landes



Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental

DCPu 11-2025

## ARRETE

### **PORTANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR INFRACTUOSITE LA CONSULTATION RELATIVE A LA MISE EN PAGE, IMPRESSION, DISTRIBUTION ET SUIVI DU MAGAZINE DEPARTEMENTAL POUR LE LOT 2 : IMPRESSION**

**2024COM0249**

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu le Code de la commande publique, et en particulier ses articles R2124-1, R2152-1 et R2185-1,
- Vu le dossier soumis à la consultation des entreprises le 2 avril 2025 pour la mise en page, impression, distribution et suivi du magazine départemental,
- Considérant qu'il y a eu 1 seule offre jugée irrégulière pour le lot 2 : Impression de cette consultation,
- Sur proposition de Madame la Directrice de la Commande Publique, et de Monsieur le Directeur de la Communication,

## DECIDE

**Article 1 :** de ne pas donner suite pour infructuosité à la procédure de consultation relative à la mise en page, impression, distribution et suivi du magazine départemental pour le lot 2 : Impression, qui prévoyait une date limite de remise des offres fixée au 13 mai 2025

**Article 2 :** Ces prestations feront l'objet d'une nouvelle consultation selon les articles R. 2124-1, R. 2124-2 1<sup>o</sup> et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,

**Article 3 :** le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.  
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan,  
Signé par : Xavier FORTINON  
Date : 24/07/2025  
Qualité : Président du Conseil départemental des Landes

Hôtel du Département  
23 rue Victor Hugo  
40025 MONT DE MARSAN CEDEX  
Tél. : 05 58 05 40 40  
Fax : 05 58 05 41 41  
Mél. : marchespublics@landes.fr

**landes.fr**